Meech : une occasion manquée de faire échec à la fragmentation de la citoyenneté canadienne

Marie-Hélène Giroux

Avocate, candidate au doctorat en droit, et chargée de cours aux facultés de droit de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. L'auteur remercie M. Michel Coutu, professeur au Département des relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal et chercheur associé au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, pour son soutien intellectuel et les discussions que nous avons eues avec lui.

Traditionnellement, la citoyenneté s'articule autour d'une identité nationale particulière et renvoie au sentiment d'appartenance que ressentent les individus à l'égard de la communauté politique à l'intérieur de laquelle ils évoluent. Bref, la notion de citoyenneté connote généralement une certaine idée du vivre ensemble. Elle est d'abord et avant tout, dans la tradition libérale, une notion politique même si, plus tard, suite aux revendications ouvrières et aux mouvements sociaux, la notion de citoyenneté sera élargie pour y inclure non seulement des droits politiques et juridiques mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels[1]. Jusqu'à récemment, l'appartenance politique et sociale ainsi que l'expérience démocratique ne se concevaient que dans le cadre de l'État-Nation où il n'y a qu'une nation, qu'une culture, qu'une langue et, dans le cadre duquel, la citoyenneté se définit essentiellement en rapport à une nation, un peuple, vivant sur un territoire national bien délimité. Or, cette conception classique de la citoyenneté a été fortement ébranlée au cours des dernières décennies. La mondialisation de l'économie, l'émergence de sociétés multiculturelles et l'universalisation des droits et libertés – universalisation qui entraîne forcément leur déterritorialisation et leur dénationalisation – ont déstabilisé et engendré une crise de l'État-Nation et, ont amené analystes, politiciens et théoriciens à repenser la citoyenneté dans une perspective transnationale voire postnationale pour reprendre la formule consacrée de Habermas. Dans un monde où il y a une pluralité de lieux de production du droit, résultant des interactions entre les différents ordres juridiques, infra ou supra-étatiques, où la source des droits et libertés n'est plus le seul apanage de la constitution et de la législation étatique, il était inévitable que l'on remette en question la pertinence du modèle étatique actuel et de la conception classique de la citoyenneté qui en découle.

A l'instar de la plupart des sociétés occidentales, le Canada s'interroge sur la manière d'organiser le mieux-vivre ensemble. Pays multinational, pays d'immigration, largement hétérogène et pluriethnique, le Canada cherche à rallier toutes ces composantes. Depuis l'échec de l'Accord du Lac Meech, en passant par le dernier référendum québécois sur la souveraineté et l'Accord constitutionnel raté de Charlottetown, il est clair que l'État canadien cherche à définir les contours de l'espace public global à l'intérieur duquel les différentes composantes de la communauté politique canadienne pourront évoluer. À ce jour, l'initiative fédérale visant à définir la citoyenneté canadienne présente par divers aspects une «affinité élective» avec le concept habermassien de patriotisme constitutionnel[2]. En effet, le Canada cherche à définir une citoyenneté qui repose essentiellement sur l'adhésion aux principes universalistes relatifs aux droits fondamentaux enchâssés dans la constitution et aux principes de l'État de droit, plutôt que sur le sentiment d'appartenance à la nation comme entité historique. Il en va ainsi de la politique multiculturaliste développée par le Canada et de l'inscription dans la Constitution d'une charte des droits et libertés qui sont autant de tentatives visant à redéfinir notre référence identitaire sur la base des grands principes universalistes relatifs aux droits fondamentaux, tels que les libertés individuelles et le droit à l'égalité[3] ; on évite ainsi la difficulté d'invoquer une hypothétique nation canadienne comme fondement de notre référence identitaire. Mais peut-on fonder une citoyenneté, une identité collective politique sur la seule adhésion aux principes universels de justice et de l'État de droit ?

L'expérience canadienne est loin d'être probante à cet égard. La construction sociojuridique d'une citoyenneté canadienne fondée sur l'adhésion aux principes de l'État de droit a renforcé, de manière paradoxale, le mouvement de fragmentation de la citoyenneté en garantissant des droits 'particularistes'[4] visant des groupes spécifiques, tels que les minorités ethniques, religieuses, culturelles, sexuelles, les personnes handicapées, etc. et a engendré une fragmentation de la citoyenneté. Examinons brièvement deux regards posés sur la fragmentation de la citoyenneté canadienne, celui de Bourque/Duchastel[5] et celui de Alan C. Cairns[6]. Les convergences entre les deux analyses sont nombreuses. Cairns voit un

premier élément –et le plus important– dans la présence de trois communautés nationales (le Québec, les nations autochtones et le ROC) dont les aspirations sont souvent en conflit et dont le rapport à la Charte canadienne des droits et libertés est fort différent : ce n'est que dans le ROC que la Charte est devenue le point de référence symbolique de la citoyenneté. Une seconde dynamique de différenciation, qui fait pendant en particulier à la diversité ethnique et culturelle du Canada, trouve son expression dans la recherche d'un statut spécifique -en rapport à la race, à la culture, au sexe, au handicap, à l'orientation sexuelle, etc- garanti par la Charte canadienne. Il y aurait ici un danger évident, suivant Cairns, parce que chacun de ces groupes revendique un statut particulier qui est fermé aux non-membres de la catégorie : "*The Charter is a political battleground between supporters of competing clauses and between rival claimants to being the leading advocate for a particular clause*" (p.183). Le diagnostic est fort similaire chez Bourque et Duchastel (1996). Ceux-ci voient dans la référence symbolique à la Charte le développement d'une citoyenneté particulariste fondée sur la multiplicité des groupes réclamant un statut constitutionnel spécifique. Pour les auteurs, on peut lire dans cette dynamique « l'affirmation de la judiciarisation acharnée des rapports sociaux au sein d'une société dépourvue de toute symbolique commune » (p.302).

Force est de constater que la citoyenneté représente plus qu'une simple panoplie de droits et d'obligations, elle renvoie au sentiment d'appartenance que ressentent les individus à l'égard de la communauté politique à l'intérieur de laquelle ils évoluent, une certaine idée du vivre ensemble. Revenons aux analyses de Bourque/Duchastel et de Cairns. Elles diffèrent quant aux perspectives que les auteurs mettent de l'avant pour surmonter cette fragmentation de la citoyenneté. Cairns écrivant comme Bourque/Duchastel dans un contexte historique où la question du Québec était revenue à l'avant-scène- met de l'avant un fédéralisme « asymétrique » qui accorderait un statut spécifique au Québec. Bourque et Duchastel, attribuant eux aussi une importance centrale à la question posée par le nationalisme québécois, veulent cependant régler le problème posé par la dynamique particulariste des droits à l'égalité dans la Charte canadienne. C'est pourquoi ils défendent un retrait de la sphère constitutionnelle vers la garantie de droits formels universalistes (les libertés fondamentales classiques) plutôt que vers l'octroi de droits substantifs à l'égalité (v. p.307). Et ils envisagent le développement d'une identité postnationale qui reprendrait à son compte l'idée de « patriotisme constitutionnel » défendue par Habermas. En fait, il n'est pas évident, tel que mentionné, que la spécificité de la réalité canadienne nous permette de fonder notre référence identitaire, notre citoyenneté, de construire notre sentiment d'identité collective sur le seul patriotisme constitutionnel au sens où l'entend Habermas.

Il est clair que l'État canadien cherche à définir les contours de l'espace public global à l'intérieur duquel les différentes composantes de la communauté politique canadienne pourront évoluer.

La diversité est un des traits positifs de la société canadienne mais elle n'est pas sans poser problème lorsqu'il s'agit de constituer une identité et un système de valeurs communs. Or l'idée développée par Cairns semble prometteuse. Elle s'apparente au concept de «diversité profonde» développé par Taylor[7] ou à celui de «citoyenneté différenciée» de Young[8], ou au concept de citoyenneté démocratique développé dans le contexte européen[9]. La citoyenneté est vue davantage comme revêtant une nature duale à la fois statutaire et identitaire : statutaire car fonction de l'attribution d'un statut juridique, de droits spécifiques et d'obligations corrélatives (...), et identitaire, car correspondant à un sentiment d'appartenance à la communauté politique»[10]; l'identité permettant de promouvoir une société qui reconnaît, respecte et reflète la diversité culturelle, en instaurant chez des personnes aux antécédents variés un sentiment d'appartenance. Elle implique donc la reconnaissance d'un statut ou de droits particuliers, reconnus à certains du fait de leur appartenance à une communauté particulière à l'intérieur de la communauté globale[11]. Toutefois, la citoyenneté ne se définit pas uniquement par le fait de l'appartenance. Il faut déduire de cette appartenance une capacité à prendre part, la citoyenneté se définit donc aussi par l'acte citoyen, par la participation. La participation, y compris celle des minorités, apparaît de plus en plus en plus comme un facteur important de la citoyenneté. Il s'agit pour chacun d'être un acteur, de maîtriser son cadre de vie, de trouver sa place dans la société, de s'y engager et de contribuer à son développement.

Dans cette optique, la citoyenneté ne saurait s'accommoder de l'exclusion et de la marginalisation, phénomènes qui vont à l'encontre des droits de l'homme. Mais la reconnaissance d'une telle citoyenneté différenciée fait craindre pour l'unité politique du pays d'où l'opposition continue portant sur le sens et le contenu du vivre ensemble prévalant au Canada, entre les individus et les groupes minoritaires qui réclament un aménagement de la sphère publique qui reflète plus fidèlement leurs préoccupations économiques, politiques et identitaires et leur permette de jouir plus équitablement des ressources disponibles, et, d'autre part, tous ceux qui préconisent le statu quo[12]. D'où également le rejet de Meech, projet qui aurait permis de fonder la citoyenneté canadienne à la fois sur l'adhésion au principe de l'État de droit et sur des référents identitaires, et aurait peut-être permis de trouver des moyens de renforcer la cohésion et l'unité de la société canadienne par-delà la diversité culturelle. Meech ou pas, on devra y revenir puisque seul un projet politique visant la reconnaissance de la citoyenneté démocratique ou différenciée pourrait concilier les exigences de la diversité culturelle et identitaire dans la sauvegarde de l'unité canadienne.

Banks, J. A. (1995). Multicultural education: historical development, dimensions, and practice. In J. A. Banks (Ed.), Handbook of research on multicultural education (pp. 3-24). New York: MacMillan Publishing USA.

Bowles, S., and Gintis, H. (1976). Schooling in capitalist America: Education reform and the contradictions of economic life. New York: Basic Books.

Davies, S. (1999). From moral duty to cultural rights: A case study of political framing in education. Sociology of Education, 72(1), 1-21.

Dei, G., et al. (2000). Removing the margins : the challenges and possibilities of inclusive schooling. Toronto: Canadian Scholars' Press.

Fyfe, A. (1993). Multicultural or anti-racist education: the irrelevant debate. In A. Fyfe & P. Figueroa (Eds.), Education for cultural diversity. London and New York: Routledge.

Gidney, R. D., & Millar, W. P. J. (2001). The Christian recessional in Ontario's public schools. In M. Van Die (Ed.), Religion and Public Life in Canada: Historical and Comparative Perspectives (pp. 275-293). Toronto: University of Toronto Press.

Gintis, H., & Bowles, S. (1988). Contradiction and reproduction in educational theory. In M. Cole (Ed.), Bowles and Gintis revisited: correspondence and contradication in educational theory (pp. 16-32). London: Falmer Press.

Khan, A. (1999). Religious education in Canadian public schools. Journal of Law and Education, 28(3), 431-442.

Kymlicka, W. (2001). Education for citizenship, Politics in the vernacular: Nationalism, multiculturalism, and citizenship (pp. 293-316). Oxford: Oxford University Press.

Moodley, K. (1995). Multicultural education in Canada: historical development and current status. In J. A. Banks (Ed.), Handbook of research on multicultural education (pp. 801-820). New York: MacMillan Publishing USA.

Sadker, M., & Sadker, D. (1994). Failing at fairness: How America's schools cheat girls. New York: Charles Scribner's Sons.

Sommers, C. H. (2001 <2000>). The war against boys: how misguided feminism is harming our young men. New York: Simon & Schuster.

Spinner-Halev, J. (2000). Extending diversity, religion in public and private education. In W. Kymlicka & W. Norman (Eds.), Citizenship in diverse societies (pp. 68-95). Oxford: Oxford University Press.

Sweet, L. (1997). God in the classroom: The controversial issue of religion in Canada's schools. Toronto: McClelland & Stewart.

Sweet, L. (2002, 28 February). Religious literacy: An antidote to extremism. Paper presented at the Negotiating Pluralism: Religion and Education Conference, Wilfrid Laurier University, Waterloo, ON.

Zine, J. (2000). Redefining resistance: towards an Islamic subculture in schools. Race Ethnicity and Education, 3(3), 293-316.

Zine, J. (2001). Muslim youth in Canadian schools: education and the politics of religious identity. Anthropology and Education Quarterly, 32(4), 399-423.

Faulkner text – footnotes

1. By the noun "public" I mean in English what the ancient Romans referred to in their noun "publicum"—that is to say, an aggregation of human beings who never actually see each other face to face but are nonetheless expected to try to make decisions in common that could transform them into a community.
2. Cosmos and History. The myth of the eternal return Willard R. Trask, trans. (New York: Harper Torchbooks, Harper & Row, 1959)
3. New Haven : Yale University Press, 1952.
4. For a lucid summary and application of Gerbner's views see James Shanahan & Michael Morgan, Television and its Viewers. Cultivation theory & research (Cambridge, UK: Cambridge University Press, 1999).
5. Television and its Viewers, p. 219.
6. Citizens and Nation: an essay on history, communication, and Canada (Toronto : University of Toronto Press, 2000).
7. See the argument in Thomas Luckmann, The Invisible Religion: the problem of religion in modern society (New York, Macmillan, 1967).

Bramadat text – bibliography

Bibby, R.W. 1987. Fragmented Gods: The Poverty and Potential of Religion in Canada. Toronto: Irwin.

_____. 2002. Restless Gods: The Renaissance of Religion in Canada. Toronto: Stoddart.

Coward, Harold. 1999. "The Contribution of Religious Studies to Public Policy." Studies in Religion. 28 (4). Pp. 489-502.

Juergensmeyer, Mark. 2001. Terror in the Mind of God. Berkley: University of California.

Swatos, William, ed. 1999. Sociology of Religion: A Quarterly Review. Special Issue: The Secularization Debate. 60 (3).

Frith text – references

1. Source: Valerie Knowles, Forging our Legacy, Canadian Citizenship and Immigration, 1900-1977, published by Citizenship and Immigration Canada, 2000

Giroux text – références

1. Voir les travaux de T.H MARSHALL, « Citizenship and Social Class » dans (1963) Sociology at the Crossroads and Other Essays, Londres, Heinemenn, p.67 - 127. Pour une critique, voir M. BULMER et A. M. REES, Citizenship today : The contemporary Relvance of T.H. Marshall, Bristol, University of California Press,1996. Voir aussi M. COUTU, «Introduction : droits fondamentaux et citoyenneté » dans M. COUTU, P. BOSSET, C. GENDRREAU, D. VILLENEUVE (dir),Droits fondamentaux et citoyenneté, Une citoyenneté fragmentée, limitée ou illusoire ? , Montréal, éditions Thémis, 2000, p. 1 - 20.
2. Voir P. GUIBENTIF, « Approaching the Production of Law through Habermas' Concept of Communicative Action" (1994) 20 Philosophy and Social Criticism, 45-70. à la p. 59.
3. Voir D. LEYDET, « Patriotisme constitutionnel et identité nationale » tel que cité dans M. COUTU, « Citoyenneté et légitimité. Le patriotisme constitutionnel comme fondement de la référence identitaire », à la p. 637.
4. En se situant ici dans une perspective sociologique et non juridique.
5. Voir G. BOURQUE et J. DUCHASTEL, L'identité fragmentée. Nations et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, Montréal, Fides, 1996.
6. cf. A.C. CAIRNS, "The Fragmentation of Canadian Citizenship", dans Alan C. Cairns, Reconfigurations. Canadian Citizenship and Constitutional Change, Toronto, McClelland & Stewart, 1995, pp. 157-185).
7. C. TAYLOR, »Convergences et divergences des valeurs entre le Québec et le Canada» dans C. TAYLOR, Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada, Québec, Presses de l'université Laval, 1992, p.179.
8. I. M. YOUNG, «Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship» dans C. SUNSTEIN (dir.), Feminism & Political Theory, Chicago, University of Chicago Press, 1989, p.117.
9. F. AUDIGIER, «Concept de base et compétences-clés de l'éducation à la citoyenneté démocratique : une première synthèse », Séminaire Concept de base et compétences clés, Conseil de l'Europe, document DECS/CIT (98) 7, 1997. à la p. 7.
10. M. COUTU, «Introduction : droits fondamentaux et citoyenneté », dans M. COUTU , P. BOSSET, C. GENDREAU et D. VILLENEUVE (dir.), Droits fondamentaux et citoyenneté. Une citoyenneté fragmentée, limitée ou illusoire ? Montréal, éditions Thémis, 2000.
11. Voir W. KYMLICKA et W. NORMAN, «Return of the Citizens : A survey of Recent Work on Citizenship Theory», (1994) 104 Ethics 352.
12. M. LABELLE et D. SALÉE, «La citoyenneté en question : l'État canadien face à l'immigration et à la diversité nationale et culturelle», (1999) 31 Sociologie et Sociétés 125, à la p. 141.

Rummens text – bibliography

Joanna Anneke Rummens. "Redefining the Canadian Demos: Towards a Trans-Cultural Citizenship Charter." Canadian Issues. February 2002: 15-18.

Duncan text – footnotes

1. There is no conceptual reason to limit ourselves to two communities or to dual citizenship. Multiple citizenships are quite conceivable and multiple transnational communities exist in the form of well-established diaspora, such as the Jewish diaspora.
2. "I swear (or affirm) that I will be faithful and bear true allegiance to Her Majesty Queen Elizabeth the Second, Queen of Canada, Her Heirs and Successors, and that I will faithfully observe the laws of Canada and fulfil my duties as a Canadian citizen." (From the Citizenship Act)
3. Some of which, one must acknowledge, have more value than others.
4. Citizenship regimes afford governments the ability to deport non-citizens for certain criminal acts. Deportation is a good deal more difficult, although not impossible, for naturalized immigrants.
5. One might argue that the reaction of some governments to the September 11, 2001 attack on New York and Washington have brought at least a partial return to a much differentiated society, differentiated along citizenship lines in part. There is some evidence for this, but I would suggest that this is a temporary anomaly whose impact will diminish in turn in the face of the relentless features of globalization.
6. Of course, an important aspect of shared citizenship is to seek greater assurance of the equality of opportunity, of freedom from discrimination, of freedom from deep poverty, etc.
7. Note the current concerns of some European countries of maintaining their national identities in the face of the increasingly multicultural nature of their populations. Note, too, that Canadian policy requires new citizens to have a minimum proficiency in one of Canada's official languages